



REGLEMENT INTERIEUR

Site internet : <http://www.samsmajors.jimdo.com>

Mail : samsmajors@gmail.com

Contact : 06.85.49.22.28

Coordonnées licencié

Nom/Prénom

Adresse

Téléphone (athlète et/ou parents)

ARTICLE 1 - ADHESION

Le twirling est une discipline sportive qui demande travail et persévérance.

Le recrutement est possible pour les filles et les garçons à partir de 3 ans dans l'année.

Deux entraînements d'essai sont autorisés avant l'inscription définitive.

Les pièces à fournir à l'inscription sont :

- certificat médical de non contre-indication à la pratique du twirling (mentionnant soit *hors*, soit *y compris* en compétition), qui sera à renouveler tous les 3 ans. A l'intérieur de cette période, un questionnaire de santé sera rempli, qui conduira, ou non, à la demande d'un nouveau certificat.
- photocopie d'une pièce d'identité ou du livret de famille (1ère inscription)
- une photo d'identité (1ère année), à renouveler tous les 3 ans
- le règlement de l'adhésion annuelle qui comprend le prix de la licence sportive, ainsi que celui de l'assurance (possibilité de payer en plusieurs fois).

Les montants des cotisations annuelles sont fixés chaque année par l'Assemblée Générale du club.

Toute inscription est subordonnée à l'acceptation du présent règlement par les parents, ou le responsable légal du jeune s'il est mineur, et par l'athlète lui-même s'il est majeur.

ARTICLE 2 – ENTRAINEMENTS

Tous les entraînements se tiennent sous la responsabilité d'un membre du bureau du club.

Horaires : les entraînements ont lieu, vacances scolaires comprises, selon les horaires transmis en début d'année.

En cas d'absence, il est indispensable de prévenir les entraîneurs ou la présidente (Christelle 06.03.24.11.31, Nathalie 06.82.37.77.75 ou Françoise 06.85.49.22.28).

Tenue vestimentaire : pour le bon déroulement des entraînements, les jeunes devront être en tenue de sport (short, caleçon, jogging, survêtement, justaucorps, etc) et en chaussures de sport légères. Les tenues et chaussures de ville ne sont pas acceptées.

Les cheveux doivent être attachés et le port de bijoux est à éviter. Il est préférable de les ôter à la maison, le club ne pouvant être tenu pour responsable en cas de perte ou vol. Ne pas oublier une bouteille d'eau.

Problèmes médicaux ou traitements : ceux-ci doivent être signalés lors de l'inscription afin d'être pris en compte lors du travail de groupe. En cas d'accident, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé du pratiquant pourront être prises par les responsables du club (présentation à un médecin, hospitalisation).

Présence des parents : L'objectif des entraînements est de permettre aux jeunes d'apporter une attention maximum aux consignes et instructions communiquées, ceci afin de progresser au sein du groupe.

Les parents n'ont pas à intervenir dans le déroulement des entraînements. Si un problème se présente, il sera réglé par les entraîneurs et/ou le membre du bureau présent.

ARTICLE 3 – COMPORTEMENT

Aucun comportement anti sportif ne sera toléré, que ce soit au cours des entraînements, compétitions, stages ou manifestations.

Le langage doit rester correct en toutes circonstances et les bavardages intempestifs sont à éviter.

Le chewing-gum est interdit et l'utilisation des portables est limitée aux périodes de pause.

Personne ne doit quitter le lieu d'entraînement sans autorisation des représentants du club.

ARTICLE 4 - EQUIPEMENT

Le matériel et les tenues sont fournis par le club (bâton, cougars, justaucorps, etc.). Les tenues doivent être entretenues et rangées avec soin (pas de lavage en machine pour les textiles), le bâton maintenu en état de propreté.

Pour les féminines, les collants de couleur chair et sans démarcations restent à la charge des parents (toujours prévoir une paire de rechange lors des sorties).

En cas de perte de bâton, celui-ci vous sera facturé 40 €.

ARTICLE 5 - LICENCE

Chaque jeune a sa propre licence sportive qui est, par mesure pratique, conservée par la Présidente. Cette licence est signée par l'athlète et lui permet de justifier de son adhésion au Club et à la Fédération Française Sportive de Twirling Bâton.

ARTICLE 6 - SORTIES/DEMONSTRATIONS

Ces activités nous permettent de nous faire connaître et participent à la trésorerie du club.

Un planning des différentes manifestations sera communiqué chaque mois afin d'harmoniser au mieux vie sportive et vie familiale. Les motifs d'empêchement doivent être préalablement communiqués à la Présidente.

Les lieux de rendez-vous et les horaires communiqués doivent être respectés. Toute tenue sale ou incomplète donnera lieu à interdiction de participer au défilé ou à la manifestation.

Les jeunes devront se présenter sans maquillage, ni ongles vernis, ni artifice ou pince couleur dans les cheveux.

Lors des déplacements, les parents qui le souhaitent pourront proposer les places disponibles dans leur véhicule. Dans ce cas, les parents qui leur confient leur enfant autorisent le transport de celui-ci dans une voiture personnelle.

ARTICLE 7- COMPETITIONS

Le club participe aux compétitions fédérales dans les 3 filières N3 N2 et N1. Au cours de la saison, certains jeunes se consacreront donc à la compétition. Ils devront respecter cet engagement et être présents lors des entraînements et des championnats.

ARTICLE 8 - DEPART DU CLUB/MUTATION

En cas de départ du club, quel qu'en soit le motif, le matériel et les tenues devront être rendus en bon état et dans un délai de 15 jours maximum de l'annonce du départ.

La cotisation n'est en aucun cas remboursable.

Le règlement sportif fédéral s'applique en cas de mutation.

ARTICLE 9 - SANCTIONS

En cas d'absence non justifiée, ou de comportement déplacé, le bureau se réserve le droit de sanctionner l'athlète fauteur de troubles par un renvoi temporaire ou définitif.

ARTICLE 10 - INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les membres licenciés ou bénévoles, ainsi que les parents ou responsables légaux des jeunes mineurs autorisent le Club, pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser leur image et cela sur tout type de support (site du club, facebook privé club, affiches, flyers, vidéos sur stand, etc...).

Je soussigné(e) M, Mme, Melle.....,
adhérent, père, mère, responsable légal de.....
(rayer les mentions inutiles),

atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à, le.....

Signatures

Parents ou le représentant légal si mineur

Adhérent majeur

Présidente